

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1959)
Heft: 9-10

Vereinsnachrichten: Protokoll der Delegiertenversammlung = Procès-verbal de l'Assemblée des délégués

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

invité encore une fois nos collègues romands à collaborer plus intensément à cette revue; des pourparlers en vue d'une coopération de la Société des femmes peintres et sculpteurs sont en cours.

Nous avons relevé comme il convient dans «l'Art suisse» les droits à notre reconnaissance que ce sont acquis les collègues Willy Fries, Alfred Blailé et M. Edwin Lüthy, qui ont renoncé au mandat qu'ils détenaient au sein du comité de la *caisse de secours*. Nous remercions les collègues Walter Guggenbühl, Herbert Theurillat, ainsi que M. Wolfensberger, qui ont bien voulu accepter de leur succéder. Nos remerciements vont aussi à MM. Emile Marchand et Haab, ainsi qu'au personnel de la Rentenanstalt pour le dévouement et la patience dont ils font preuve. Le président central a le regret de relever ici que maints collègues négligent encore de remplir leurs obligations statutaires à l'égard de la caisse, en d'autres termes leur devoir de solidarité.

En terminant ce rapide tour d'horizon, le président central a l'agréable devoir d'exprimer sa reconnaissance à tous ceux qui, de près ou de loin, contribuent à l'essor de la vie artistique en Suisse et au développement de notre société. Je remercie tout particulièrement les autorités fédérales compétentes, qui ont continué à faire preuve de la plus grande compréhension pour nos problèmes et nos besoins. Je félicite cordialement M. Vodoz, un ami fidèle, de sa nomination méritée aux fonctions de secrétaire général du département de l'intérieur. Nous sommes également heureux de l'avancement de M. Altorfer, qui lui a succédé et qui s'occupera désormais des problèmes relatifs

à l'encouragement des beaux-arts. Nous avons déjà relevé les mérites de M. Droz, ancien secrétaire général du département. Les membres de la commission pour la création de possibilités de travail dans les professions artistiques – et tout particulièrement M. Hummler, délégué aux possibilités de travail et M. Schoop, président de la commission – s'emploient sans défaillance à intéresser des milieux toujours plus large à la création artistique – comme aussi aux besoins des artistes. Sans aucun doute, nous devons déjà beaucoup à la fructueuse activité de cette commission.

Enfin, chers collègues, je vous remercie de la confiance que vous avez continué à me témoigner, en particulier au cours des échanges de vues auxquels a donné lieu le projet visant à organiser deux expositions. Mes collègues du comité central et notre nouveau secrétaire – dont la période de «rodage» a pris fin – n'ont cessé de me prêter l'appui le plus précieux. Malheureusement, deux collaborateurs et amis, membres de longue date du comité central, ont donné leur démission. Léon Perrin, qui a appartenu pendant 16 années au comité central, dont il est devenu en quelque sorte le sage Mentor, a toujours représenté et défendu avec autorité et affabilité les intérêts des collègues romands. Karl Peterli a assumé pendant 5 années la tâche parfois ingrate de rédacteur de «l'Art suisse». Il a contribué très efficacement à élever le niveau de cette publication, qui nous est chère à tous. J'exprime à ces deux amis notre reconnaissance pour leur précieuse et longue contribution au développement de notre société.

Guido Fischer

PROTOKOLL DER DELEGIERTENVERSAMMLUNG

vom 12. September 1959 an Bord des Schiffes «Stadt Luzern» auf dem Vierwaldstättersee

Zentralpräsident Guido Fischer eröffnet die Versammlung um 14.30 Uhr und heisst die Delegierten willkommen. Zentralpräsident Fischer stellt fest, daß insgesamt 42 Delegierte der Sektionen anwesend sind.

Traktandum 1: Bestimmung von 2 Protokollführern und 2 Stimmzählern.

Als Protokollführer werden die Herren Coppel (Genf) und Grieb (Bern) ernannt.

Als Stimmzähler belieben die Herren Hofer (Basel) und Bischofberger (Zürich).

Traktandum 2: Vorberatung des Geschäftsberichtes 1958/59.

Der Geschäftsbericht des Zentralpräsidenten wird von der Delegiertenversammlung einstimmig genehmigt.

Traktandum 3: Jahresrechnung 1958 und Budget 1959.

Die Jahresrechnung für das Jahr 1958, welche im Bulletin Nr. 7 der «Schweizer Kunst» publiziert worden ist, wird einhellig genehmigt.

Das Budget für das Jahr 1959, welches ebenfalls in der «Schweizer Kunst» bekanntgegeben worden ist, wird durch die Delegiertenversammlung bestätigt.

Traktandum 4: Festsetzung des Jahresbeitrages.

Die Delegiertenversammlung beschließt, den Jahresbeitrag für die Aktivmitglieder unverändert mit Fr. 30.– festzusetzen.

Traktandum 5: Vorberatung der Anträge an die Generalversammlung.

a) Statutenänderung:

Die Sektion Basel beantragt, Art. 6 der Statuten wie folgt zu ergänzen: Die Aktivmitgliedschaft steht Künstlern und Künstlerinnen offen.

Nach Diskussionsbeiträgen verschiedener Delegierter beschließt die Delegiertenversammlung mit 24 gegen 12 Stimmen, der Generalversammlung die Ablehnung der vorgeschlagenen Statutenänderung zu beantragen.

b) Mitgliederaufnahmen:

Die Delegiertenversammlung beschließt, der Generalversammlung die auf der Traktandenliste erwähnten neuen Aktivmitglieder zur Aufnahme zu empfehlen.

Traktandum 6: Ersatzwahlen in den Zentralvorstand.

Nachdem die einzelnen Kandidaten durch die entsprechenden Sektionspräsidenten vorgestellt worden sind, ergibt sich in der Abstimmung folgendes Resultat:

Edmond Leuba	1 Stimme
Paulo Röthlisberger	21 Stimmen
Jaques Berger	19 Stimmen
Balz Camenzind	17 Stimmen
Jacques Düblin	27 Stimmen

Als neue Mitglieder des Zentralvorstandes sind somit gewählt Paulo Röthlisberger (Neuenburg) und Jacques Düblin (Basel).

Traktandum 7: Mitteilungen des Zentralvorstandes.

Zentralpräsident Fischer gibt bekannt, daß eine Anfrage für einen Austausch mit vier polnischen Künstlern vorliege und bittet die Sektionspräsidenten, allfällige Interessenten zu melden.

Traktandum 8: Verschiedenes.

Herr Weiskönig (St. Gallen) gibt bekannt, daß die Sektion Sankt Gallen im Hinblick auf die nächste Generalversammlung eine andere Aufteilung der Beiträge der Passivmitglieder zwischen der Sektions- und der Zentralkasse beantragen werde.

Schluß der Sitzung: 17.00 Uhr.

Der Protokollführer: Toni Grieb

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Séance tenue à bord du bateau «Ville de Lucerne» le 12 septembre 1959

Monsieur le président central Guido Fischer ouvre la séance à 14 h 30 environ 42 délégués sont présents.

Point 1: Désignation de deux secrétaires du procès-verbal et de deux scrutateurs.

Sont désignés MM. Grieb de Berne et Coppel de Genève comme secrétaires. MM. Hofer et Bischofberger sont désignés comme scrutateurs.

Point 2: Discussion préliminaire du rapport d'activité 1958/59, présenté par le président du comité central. Rapport accepté par l'ensemble des délégués.

Point 3: Ratification des comptes 1958, examen du budget 1959. Le rapport du trésorier est présenté par le secrétaire, il est approuvé par les délégués.

Point 4: Fixation de la cotisation annuelle.

Le montant de la cotisation annuelle reste fixée à 30 francs avec l'approbation de la majorité des délégués.

Point 5: Examen des propositions à l'assemblée générale.

a) Revision des statuts:

Le président de la section de Bâle fait un exposé en faveur de l'admission des femmes dans la société des SPSAS.

Un délégué de la section vaudoise démontre les désavantages pour elles de leur admission; par contre un délégué de la section de St-Gall parle en leurs faveurs. Les portes paroles de Zurich et Berne se prononcent contre.

La proposition bâloise est repoussée par 24 voix contre 12.

b) Acceptation de nouveaux membres:

1ère question.

Un membre de la section de Zurich s'étonne qu'un candidat présenté par elle a été refusé par le jury central, et annonce que sa section se réserve le droit de présenter une proposition pour la revision des statuts relatifs à l'admission des futurs membres. 2e question.

Un membre de la section de Berne propose que le cas de chaque candidat soit examiné pour lui-même par l'assemblée générale. Le président répond à la question posée par la section de Zurich, que la décision du jury ne dépend pas du comité central et en ce qui concerne la deuxième question, elle présente un inconvénient. Il serait trop long d'étudier chaque cas séparément.

Point 6: Elections complémentaires au comité central.

Le président de la section de Lucerne souhaite la bienvenue à tous les délégués et leur propose d'être favorable à l'élection de leur candidat pour le comité central et fait un exposé en sa faveur. Le président de la section de Bâle présente à son tour leur candidat.

Un membre de la section de Neuchâtel en fait de même, ainsi qu'un délégué de la section vaudoise.

Le délégué de la section de Paris présente le candidat de cette dernière d'une façon toute particulière.

Ensuite M. Perrin sortant de charge recommande M. Röthlisberger à sa succession.

Le résultat du vote s'établit comme suit:

Monsieur Leuba, Paris	1 voix
Monsieur Röthlisberger, Neuchâtel	21 voix
Monsieur Berger, Vaud	19 voix
Monsieur Camenzind, Lucerne	17 voix
Monsieur Düblin, Bâle	25 voix

sont donc élus MM. Röthlisberger et Düblin.

Point 7: Communications du comité central.

Le président nous fait part d'une proposition adressée par M. Bouffard, conseiller administratif de la ville de Genève. Le Gouvernement Polonias propose un échange culturel entre 4 sculpteurs ayant la faculté de passer un mois dans notre pays avec réciprocité. Les sections sont invitées à se prononcer.

M. Karl Beutler, président de la fondation Kiefer-Hablitzel, fait un exposé sur la personnalité de M. Kiefer et sur la fondation. La traduction de cet exposé sera publié dans l'«Art suisse».

Point 8: Divers.

Un membre de la section de St-Gall a soulevé une question concernant les cotisations des membres passifs relatant la disposition entre les versements effectués par les différentes sections à la caisse centrale.

Le comité central se chargera d'étudier la question.

Aucune autre question n'étant posée la séance est levée à 17 h 00.

Le secrétaire: *Coppel*

BESCHLUSSPROTOKOLL DER GENERALVERSAMMLUNG

vom 13. September 1959, 10.30 Uhr, im Kursaal von Luzern

Präsident Fischer eröffnet die Generalversammlung und heisst die Anwesenden willkommen.

Traktandum 1: Protokolle der Delegiertenversammlung vom 12. September 1959.

Die Rapporte der Berichterstatter Grieb und Coppel über die Delegiertenversammlung vom 12. September 1959 werden genehmigt.

Traktandum 2: Beratung und Genehmigung des Geschäftsberichtes 1958/59.

Der Jahresbericht des Zentralpräsidenten für das Jahr 1958/59 wird durch die Generalversammlung einhellig gutgeheissen.

Traktandum 3: Statutenänderung.

Herr Gass, Präsident der Sektion Basel, begründet den Antrag seiner Sektion auf Abänderung von Art. 6 der Zentralstatuten, durch welche die Mitgliedschaft auch Künstlerinnen eröffnet werden soll.

An der Diskussion beteiligen sich weiter die Herren Rederer, Stocker, Tschabold, Perrin, Claraz, Latour und Fries. In der

Abstimmung ergeben sich 35 Stimmen für und 39 Stimmen gegen die vorgeschlagene Statutenänderung. Der Antrag, Art. 6 der Zentralstatuten abzuändern und den Frauen die Mitgliedschaft in der GSMBA zu ermöglichen, ist abgelehnt.

Traktandum 4: Aufnahme neuer Aktivmitglieder.

Die Generalversammlung beschliesst ohne Gegenstimmen, sämtliche auf der Traktandenliste erwähnten Kandidaten als neue Aktivmitglieder aufzunehmen.

Ferner beschliesst die Generalversammlung, den Maler Adolf Herbst (Zürich) als Mitglied durch Berufung aufzunehmen.

Traktandum 5: Verschiedenes.

Herr Stocker wünscht, daß sich der Zentralvorstand dafür verwendet, daß den Künstlern Zollvergünstigungen für Material, welches sie aus dem Ausland einführen müssen, gewährt werden. Herr Bär beantragt, inskünftig die Passivmitglieder noch speziell darauf aufmerksam zu machen, daß sie zu den Generalversammlungen ebenfalls eingeladen sind.

Herr Détraz schlägt vor, den Jahresbericht des Präsidenten in der «Schweizer Kunst» zu veröffentlichen.